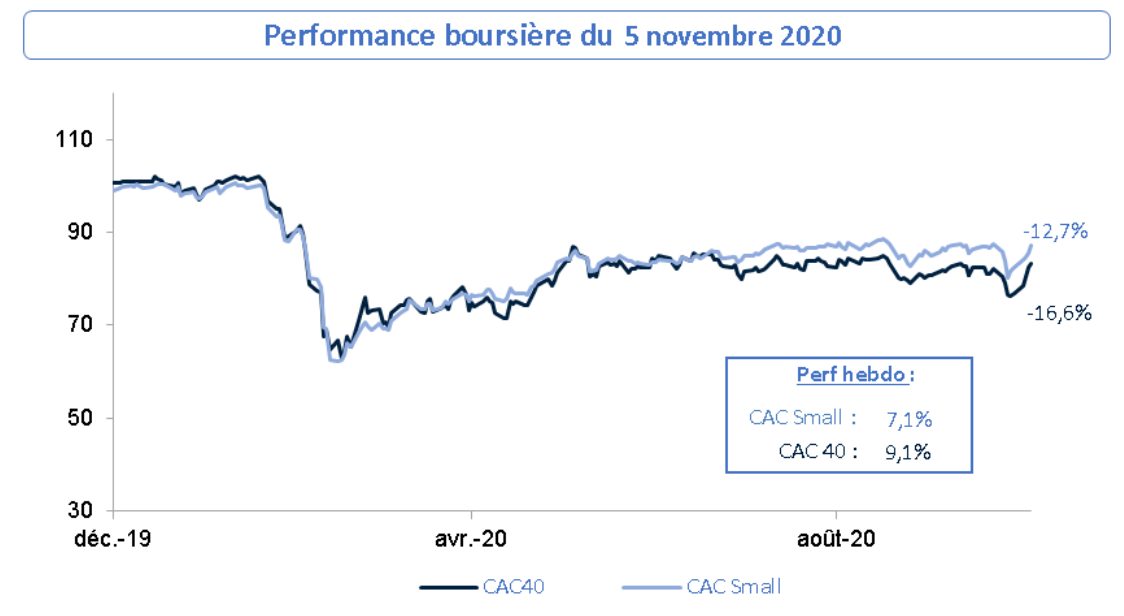


# Le Zapping des Smalls

Inscrivez un ami à la newsletter

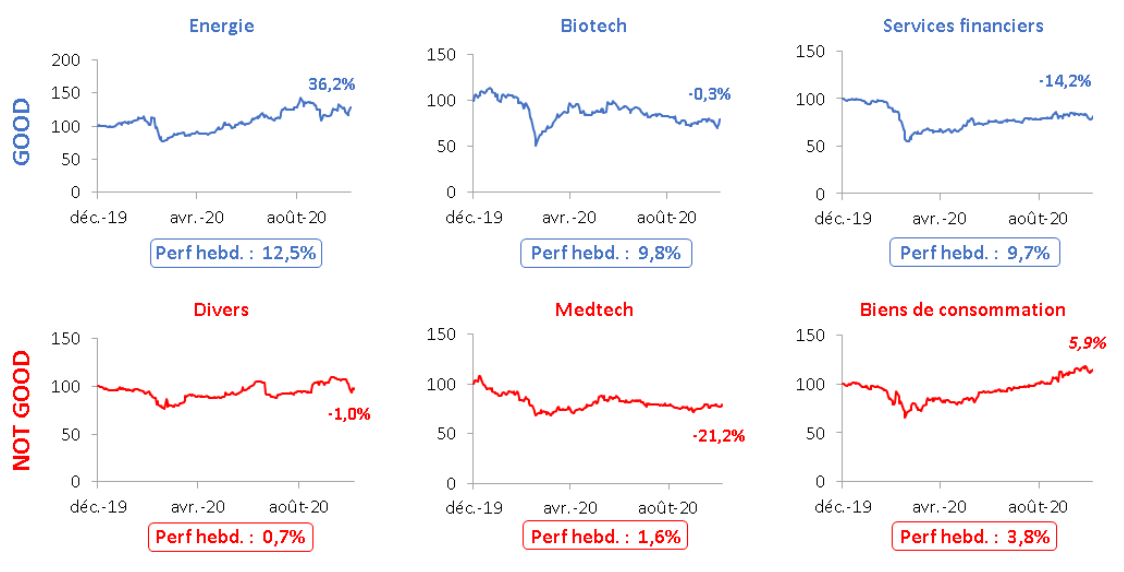
- Contrairement à la semaine dernière le CAC small et le CAC 40 affichent de **très belles performances cette semaine** avec des hausses de respectivement +7,1% et +9,1%. Depuis le début de l'année, le CAC small (-12,7%) surperforme le CAC 40 (-16,6%)
- Les secteurs **énergie**, **biotech** et **services financiers** ont particulièrement bien réagi
- **DBV Technologies**, **ERYTech** et **Pierre & Vacances** portent le CAC small

## La semaine des smalls



Contrairement à la semaine dernière le CAC small et le CAC 40 performent très bien cette semaine avec des hausses de respectivement de +7,1% et +9,1%. Sur les 177 valeurs qui composent le CAC small, 152 sont ressorties en hausse.

## Le tableau de bord des secteurs



### Good

Cette semaine ce sont les secteurs **énergie** (+12,5%), **biotech** (+9,8%) et **services financiers** (+9,7%) qui se distinguent et surperforment le CAC Small (+7,1%).

Après la signature d'un contrat Corporate PPA avec Decathlon, le producteur d'électricité **Volitalia** (+14,6%) porte le secteur de l'énergie cette semaine accompagné du spécialiste de l'hydrogène **McPhy Energy** (+14,2%). Les bonnes performances des deux entreprises de biotechnologie **Inventiva** (+11,7%), avec la nouvelle publication d'un article scientifique, et **MedinCell** (+12,7%) impactent favorablement le secteur de la biotech. Enfin, le secteur des services financiers affiche une bonne semaine grâce aux performances de la banque de financement **Rothschild & Co** (+12,2%) et de la société d'investissement de la famille Peugeot **FFP** (+9,0%).

### Not Good

A contrario ce sont les secteurs **divers** (+0,7%), **medtech** (+1,6%), et **biens de consommation** (+3,8%) qui sous-performent le CAC Small cette semaine.

Le secteur divers souffre de la mauvaise performance du fabricant de médicaments homéopathiques **Boiron** (-0,4%). En outre, le secteur des medtechs accuse le coup de la stabilité du spécialiste des produits utilisés en imagerie médicale **Guerbet** (+0,0%) et du spécialiste des technologies appliquées à l'orthopédie **Amplitude Surgical** (-0,5%) en cette semaine d'euphorie. Enfin, en dépit de l'annonce d'une très forte progression de ses ventes au T3, le groupe **Guillemot Corporation** (-6,7%), spécialisé dans les matériels et accessoires pour PC et jeux vidéo, vient grever le secteur des biens de consommation avec le producteur de divertissement interactif **Atari** (-4,8%).

### TOP

Le Top de cette semaine s'ouvre sur la bonne performance du spécialiste des traitements de l'allergie **DBV Technologies** (62,9%) à la suite du dépôt et de la validation de la demande d'autorisation de mise sur le marché par l'Agence Européenne des Médicaments du patch épicutané Viaskin. La biotech spécialisée dans le traitement des cancers **ERYTech** (45,2%) prend la suite sur fond d'allocation d'un PGE de 10 M€ prolongeant son horizon de trésorerie jusqu'à 2021. Le groupe de location de résidences de tourisme **Pierre & Vacances** (18,9%), en net rebond, clôture notre Top.

### FLOP

Du côté du Flop, c'est le fabricant de matériel et accessoires pour PC et consoles de jeux **Guillemot Corporation** (-6,7%) qui ouvre ce classement. Ce dernier souffre d'une prise de bénéfices sur fond de publication T3 soulignant une progression des ventes de 85% à 39,3 M€. Arrive ensuite le constructeur de nacelles auto-élevatrices de personnes **Haulotte Group** (-2,9%) qui subit le désintérêt des investisseurs. Pour finir, l'éditeur de logiciels **Cegedim** (-2,5%) termine notre Flop après la publication d'un CA T3 en hausse de 0,4% (+1,9% en organique) à 119 M€ et la suspension de ses prévisions annuelles.

Newsletter réalisée par Cécile Aboulian, Louis-Marie de Sade, avec la participation de Terence Gerber et de François Przyplata

EuroLand Corporate accompagne les entreprises de croissance et leurs actionnaires financiers lors d'opérations financières telles que : levée de fonds (capital et dette), introduction en bourse, acquisition ou cession, reconstitution de capital (OBO, LBO...).



"La présente newsletter a été préparée par EuroLand Corporate indépendamment des sociétés mentionnées et est diffusée à titre purement informatif.

Cette newsletter ne constitue ni ne fait partie d'aucune offre de cession ou de souscription de titres ni d'aucune invitation à une offre d'achat ou de souscription de titres. Ni la présente newsletter, ni une quelconque partie de cette newsletter, ne constitue le fondement d'un quelconque contrat ou engagement, et ne doit être utilisé à l'appui d'un tel contrat ou engagement ou constituer une incitation pour conclure un tel contrat ou engagement.

Toutes opinions, prévisions, projections et/ou estimations éventuellement formulées dans ce document sont entièrement celles d'EuroLand Corporate et sont données dans le cadre de ses activités usuelles de recherche et ne doivent pas être considérées comme ayant été autorisées ou approuvées par toute autre personne.

Toutes opinions, prévisions, projections et/ou estimations éventuellement contenues dans cette newsletter reflètent le jugement d'EuroLand Corporate à la date à laquelle elle est publiée, et il ne peut être garanti que les résultats ou événements futurs soient en ligne avec ces opinions, prévisions, projections et/ou estimations. Ces opinions, prévisions, projections et/ou estimations peuvent faire l'objet de modifications par la suite sans préavis ni notification, leur exactitude n'est pas garantie et elles peuvent être incomplètes ou synthétisées. Ce document peut donc ne pas contenir toutes les informations relatives à la Société.

EuroLand Corporate attire l'attention du lecteur sur le fait que dans le respect de la réglementation en vigueur, il peut arriver que ses dirigeants ou salariés possèdent à titre personnel des valeurs mobilières ou des instruments financiers susceptibles de donner accès aux valeurs mobilières émises par la Société, sans que ce fait soit de nature à remettre en cause l'indépendance d'EuroLand Corporate dans le cadre de l'établissement de cette newsletter.

Tout investisseur doit se faire son propre jugement quant à la pertinence d'un investissement dans une quelconque valeur mobilière émise par la Société, en tenant compte des mérites et des risques qui y sont associés, de sa propre stratégie d'investissement et de sa situation légale, fiscale et financière.

EuroLand Corporate n'a pas vérifié de manière indépendante les informations fournies dans cette newsletter. A ce titre, aucune déclaration ou garantie, implicite ou explicite, n'est donnée quant à la sincérité, l'exactitude, l'exhaustivité ou la véracité des informations, opinions, prévisions, projections et/ou estimations contenues dans la présente newsletter. EuroLand Corporate, ni aucun de ses membres, dirigeants, employés ou conseillers, ni toute autre personne n'accepte d'être tenu d'une quelconque responsabilité (en raison d'une négligence ou autrement) pour tout préjudice de quelque nature que ce soit qui résulterait de l'utilisation de la présente newsletter, de son contenu, de son exactitude, de toute omission dans la présente newsletter, ou encore lié d'une quelconque manière à la présente newsletter.

La présente newsletter ne peut être reproduite, communiquée ou diffusée, directement ou indirectement, dans son intégralité ou en partie, de quelque façon que ce soit sans l'accord d'EuroLand Corporate.

Ce document ne peut être diffusé auprès de personnes soumises à certaines restrictions. Ainsi, en particulier, au Royaume-Uni, ce document s'adresse uniquement aux personnes qui (i) sont des professionnels en matière d'investissements au sens de l'article 19(5) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 (tel qu'actuellement en vigueur, ci-après le « Financial Promotion Order »), (ii) sont visées à l'article 49(2) (a) à (d) (« high net worth companies, unincorporated associations etc. ») du Financial Promotion Order, (iii) sont en dehors du Royaume-Uni, ou (iv) sont des personnes à qui une invitation ou une incitation à s'engager dans des activités d'investissement (au sens de la section 21 du Financial Services and Markets Act 2000) dans le cadre de l'émission ou de la cession de toutes valeurs mobilières peut être légalement communiquée, directement ou indirectement (toutes ces personnes étant dénommées ensemble, les « Personnes Habilitées »). Ce document s'adresse uniquement aux Personnes Habilitées et ne peut être utilisé par aucune personne autre qu'une Personne Habilitée. Toute personne autre qu'une Personne Habilitée doit s'abstenir d'utiliser ou de se fonder sur le présent document et les informations qu'il contient.

Ni ce document ni aucune copie de celui-ci ne peut être transmis ou distribué aux Etats-Unis d'Amérique, ou être distribués, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique. Tout manquement à cette restriction peut constituer une violation de la réglementation boursière des Etats-Unis d'Amérique.

Ni le présent document ni aucune copie de celui-ci ne peut être transmis ou distribué au Canada, en Australie, ou au Japon. La distribution du présent document dans d'autres juridictions peut constituer une violation de dispositions légales et réglementaires en vigueur. Les personnes entrant en possession de ce document doivent s'informer et se conformer à ces lois et règlements. En acceptant de recevoir cette note de recherche, vous acceptez d'être lié par les restrictions visées ci-dessus."

